

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL **DU 11 JANVIER 2024**

1. Mandataires

- a) Démission de Bernard BAUWENS, en qualité de Bourgmestre et de conseiller communal.
Le Conseil communal prend connaissance du courrier du 22 décembre 2023 de Monsieur Bernard BAUWENS informant de sa démission en qualité de Bourgmestre et de Conseiller Communal.

Le Conseil communal est invité à accepter cette démission.

- b) Deuxième avenant au pacte de majorité proposé par le groupe PS – législature 2019/2024
Faisant suite à la démission de Bernard BAUWENS en qualité de Bourgmestre, le groupe politique PS a déposé un avenant au pacte de majorité entre les mains du Directeur général en date du 29 décembre 2023.

Celui-ci répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1 §2 alinéas 3 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation.

Cet avenant désigne la composition du futur Collège communal comme suit :

- Bourgmestre : Gauthier DUDANT
- 1^{ère} Échevine : Viviane DELEPINE
- 2^{ème} Échevine : Colette BOCAGE
- 3^{ème} Échevin : Mélanie MORY
- 4^{ème} Échevine : Marie-Christine DEBILDE
- Président du Conseil de l'Action Sociale : Claudy BILLOUEZ

Le Conseil communal est invité à approuver cet avenant.

- c) Vérification des pouvoirs, installation de Gauthier DUDANT, en qualité de Bourgmestre, et prestation de serment entre les mains de Viviane DELEPINE, 1^{ère} Échevine et Présidente.

Conformément à l'article L1123-4 du CDLD, le Bourgmestre est remplacé par le conseiller de nationalité belge qui, après lui, avait obtenu le plus de voix de préférence dans le groupe politique PS, et le nombre le plus important de voix lors des dernières élections.

- d) Vérification des pouvoirs, installation de Marie-Christine DEBILDE, en qualité de 4^{ème} Échevine, et prestation de serment.

Vu la désignation de Gauthier DUDANT en tant que Bourgmestre, il convient de le remplacer en tant qu'Échevin.

- e) Vérification des pouvoirs, installation de Rita RAPAILLE, en qualité de Conseillère communale, et prestation de serment.

Vu la démission de Monsieur Bernard BAUWENS en tant que Conseiller Communal, il convient de le remplacer dans cette fonction.

- f) Fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux ;

- g) Déclaration d'apparement de la nouvelle conseillère.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Mandataires du CPAS

- a) Prise d'acte de la démission de Madame Rita RAPAILLE en qualité de Conseillère de l'Action Sociale.
- b) Conseil de l'Action Sociale – élection de Madame Pascale MARTIN, en qualité de Conseillère de l'Action Sociale, en remplacement de Madame Rita RAPAILLE
Suite à la démission de Madame Rita RAPAILLE, Conseillère de l'Action Sociale, le Groupe PS a présenté la candidature de Madame Pascale MARTIN. Le Conseil Communal est invité à se prononcer sur cette candidature.
La candidate sera invitée à prêter le serment habituel entre les mains du Bourgmestre et du Directeur général. Elle sera ensuite installée au Conseil de l'Action Sociale, lors de sa plus prochaine séance.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Procès-verbal

Approbation des procès-verbaux des séances du 21 décembre 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Questions orales